

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 21 DECEMBRE 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1959.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DANS SA TROISIÈME LECTURE, portant **réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux.**

Par M. Marcel PELLENC

Sénateur,

Rapporteur général.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 23 décembre 1959. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du 22 décembre 1959, page 1946, 2^e colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, *vice-présidents* ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Fernand Auberger, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, Fernand Malé, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Guy Petit, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 227, 301 et in-8° 51.

400, 427 et in-8° 73.

480, 487 et in-8° 93.

Sénat : 22, 24, 45 et in-8° 2 (1959-1960).

100, 105 et in-8° 16 (1959-1960).

124 (1959-1960).